



COMMUNE DELEGUEE DE VILLEDIEU-LES-POELES
COMMUNE DELEGUEE DE ROUFFIGNY

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée (par l'article L 2123-1 du code de la commande publique)

1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Monsieur le Président du C.C.A.S, C.C.A.S de la Commune Nouvelle Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, place de la République- 50800 Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

2 – OBJET DU MARCHÉ : marché passé selon la procédure adaptée (article L 2123-1 du code de la commande publique)

Lot 1 : commune historique de Villedieu-les-Poêles : repas des personnes âgées du dimanche 15 novembre 2026 ayant lieu dans la salle des fêtes de Villedieu-les-Poêles.

Lot 2 : commune historique de Rouffigny : repas des personnes âgées du samedi 17 octobre 2026 ayant lieu dans la salle des fêtes de Rouffigny.

3 – NATURE DES BESOINS A SATISFAIRE :

Cette prestation comprend la fourniture **d'environ** :

Lot 1 : 330 à 380 repas

Lot 2 : 50 à 70 repas

- entrée
- plat de viande – légumes
- glace pour le trou normand
- salade – fromage
- dessert
- café

Etablir une proposition de menu : **faire une offre de prix unitaire considérant que le nombre de repas est fixé entre 330 et 380 personnes pour le lot 1 et entre 50 et 70 personnes pour le lot 2.**

4 – SERVICE ACHETEUR ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :

Mairie de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, Place de la République – 50800 – Villedieu-les-Poêles-Rouffigny - **Centre Communal d'Action Sociale** – A l'attention de Monsieur Jérôme DESCHÊNES.

5 – DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 28 août 2026 à 10 heures précises (uniquement par courrier)

Les offres arrivées ultérieurement sont susceptibles de ne pas être prises en compte par la personne responsable du marché.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants :

- Prix 60 %.
- Qualité organoleptique 20 %.
- Originalité gastronomique du menu 20 %.

7 – DATE D’AFFICHAGE : vendredi 31 juillet 2026

Affichage en mairie
du 28/07/2026
au 28/08/2026



Frédéric LEMONNIER,
Président du CCAS,

Le 23/07/2026 à 11:57
par : MADELAINE Aurélie